

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

CTF/TFC.9/3

16 avril 2012

Réunion du Comité du CTF

Washington

3 mai 2012

Point 3 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU CTF

Projet de décision du Comité du CTF

Le Comité du CTF examine le document CTF/TFC.9/3, intitulé *Rapport d'activité semestriel du CTF*, et prend note des progrès accomplis dans l'élaboration et l'approbation des projets prévus dans les plans d'investissement entérinés au titre du CTF. Il salue l'utilisation du code couleur, outil conçu pour améliorer la gestion de la réserve de projets du CTF, et encourage l'exécution rapide des projets, à divers stades d'élaboration et de mise en œuvre.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement des opérations du CTF, notamment les progrès accomplis depuis la publication du dernier rapport semestriel présenté au Comité en novembre 2011. La section II du rapport résume l'état actuel des plans d'investissement au titre du CTF. La section III fournit des informations sur les approbations de financements alloués par le Comité du CTF en date de mars 2012. La section IV présente l'état de la réserve de projets du CTF en utilisant le système de code couleur pour le suivi de l'exécution des projets. La section V contient une série d'observations et d'enseignements émanant des BMD sur les facteurs qui ont une incidence sur l'élaboration des projets du CTF. Enfin, la section VI résume le calendrier d'approbation des projets pour l'exercice 13 proposé par les BMD.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLANS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU CTF

2. À ce jour, 15 plans d'investissement au titre du CTF ont été approuvés par le Comité du CTF. Sur ce total, un financement de 4,35 milliards de dollars a déjà été alloué à douze plans nationaux – Afrique du Sud, Colombie, Égypte, Indonésie, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Philippines, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Viet Nam – et à un plan régional sur la concentration de l'énergie solaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie.

3. Deux plans d'investissement supplémentaires ont été approuvés par le Comité du CTF, sans allocation de ressources, pour le Nigéria en novembre 2010 et l'Inde en novembre 2011. Le financement des projets et programmes visés dans ces plans, assorti d'une demande combinée de l'ordre de 1,025 milliard de dollars au titre du CTF, sera subordonné à la disponibilité de fonds au-delà de ce qui est prévu actuellement.

4. Avec l'accord du Comité du CTF, le Chili a élaboré un plan d'investissement au titre du CTF qu'il a présenté pour examen et adoption aux membres du Comité qui se réunira en mai 2012. Dans le cadre de ce projet de plan d'investissement, le Chili demande un financement de 200 millions de dollars au titre du CTF.

5. Depuis le mois d'octobre 2011, trois plans d'investissement entérinés ont fait l'objet de révisions majeures. Le plan d'investissement révisé pour le Maroc a été approuvé par le Comité du CTF en novembre 2011, le montant du financement demandé restant inchangé, à 150 millions de dollars comme dans le plan d'investissement initial. Le plan d'investissement révisé pour la Thaïlande a été approuvé en mars 2012, le montant du financement passant à 170 millions de dollars, soit une diminution de 130 millions de dollars par rapport au plan initial. Enfin, le plan d'investissement révisé pour les Philippines a été présenté, pour adoption, au Comité CTF en janvier 2012. À la demande de plusieurs membres du Comité, le délai de ratification de la décision d'adoption du plan d'investissement révisé pour les Philippines a été prolongé jusqu'à la fin des consultations entre les parties prenantes et les pouvoirs publics ainsi que la Banque asiatique de développement (BAsD).

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES APPROBATIONS DE FINANCEMENTS AU TITRE DU CTF

6. En date de mars 2012, le financement de 33 projets au titre du CTF¹ a été approuvé par le Comité du CTF pour un montant total de 1,92 milliard de dollars. Ces projets devraient mobiliser 14,12 milliards de dollars au titre de cofinancement par le secteur privé, les pouvoirs publics, les BMD ainsi que d'autres sources. Le tableau 1 résume l'état d'avancement des procédures d'approbation du financement des projets ; de plus amples informations sur ces projets figurent à l'annexe 1 au présent rapport.

Tableau 1 : Résumé des projets approuvés au titre du CTF
(au 30 mars 2012)

| | Nombre | Montant CTF (USD millions) | Fonds mobilisés (USD millions) |
|---|-----------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Projets approuvés par les BMD | | | |
| Secteur public | 10 | 1 162,6 | 7 701,9 |
| Secteur privé | 11 | 329,2 | 2 286,6 |
| Total partiel | 21 | 1 491,8 | 9 988,5 |
| Projets approuvés par le CTF en attente de l'approbation des BMD | | | |
| Secteur public | 2 | 225,0 | 2 457,5 |
| Secteur privé | 10 | 203,4 | 1 673,1 |
| Total partiel | 12 | 428,4 | 4 130,6 |
| Total | 33 | 1 920,2 | 14 119,1 |

7. Sur les 33 projets pour lesquels le Comité du CTF a approuvé des financements, 21 sont au stade de l'approbation par les BMD et 12 doivent encore être approuvés.

8. Sur les 33 projets, 12 relèvent du secteur public et 21 du secteur privé, c'est-à-dire qu'ils sont exécutés par les entités des BMD spécialisées dans les secteurs public et privé respectivement. Au plan du financement, les 12 projets du secteur public bénéficient d'une enveloppe de 1,39 milliard de dollars au titre du CTF contre 533 millions de dollars pour les 21 projets du secteur privé. Il ressort de cette situation que la taille moyenne des projets du secteur public et le montant moyen des prêts alloués aux projets de ce secteur (116 millions de dollars) sont nettement supérieurs par comparaison au secteur privé (25 millions de dollars).

9. Outre le financement des projets, neuf dons pour la préparation de projets ont été approuvés par le Comité du CTF, dont sept durant l'exercice 12. Voir le tableau 2 pour une liste des dons pour la préparation de projets en date de mars 2012.

¹ En ce qui concerne les projets impliquant plusieurs BMD ou comprenant plusieurs phases, ainsi que les programmes composés de plusieurs projets, chaque prêt, chaque phase ou chaque projet est considéré comme un projet distinct à des fins de comptage.

Tableau 2 : Approbation des dons pour la préparation de projets
(au 30 mars 2012)

| Pays | Intitulé du projet | BMD | Secteur | Montant des dons (USD millions) | Date d'approbation |
|--------------|---|------|---------|------------------------------------|--------------------|
| Égypte | Parc éolien de 200 MW dans le golfe de Suez | BAfD | Public | 1 000 000 | Nov. 2010 |
| Égypte | Projet d'énergie solaire concentrée de Kom Ombo | BAfD | Public | 995 000 | Juill. 2011 |
| Indonésie | Partenariat pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie-Indonésie -- Programme d'investissement dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie | BAsD | Privé | 450 000 | Mars 2012 |
| Kazakhstan | Instrument-cadre de développement des énergies renouvelables-Chemins de fer kazakhs | BERD | Privé | 1 000 000 | Avril 2011 |
| Philippines | Projet de démonstration d'un système de transport rapide par bus à Cebu | BIRD | Public | 1 000 000 | Nov. 2011 |
| Philippines | Développement de l'énergie renouvelable | BIRD | Public | 1 000 000 | Nov. 2011 |
| Ukraine | Projet d'utilisation rationnelle de l'énergie | BIRD | Public | 1 000 000 | Oct. 2011 |
| Viet Nam | Transport urbain - Hanoi | BAsD | Public | 1 000 000 | Sept. 2011 |
| Viet Nam | Transport urbain - Ho Chi Minh City | BAsD | Public | 1 000 000 | Sept. 2011 |
| Total | | | | 8 445 500 | |

10. Pour l'exercice 12, les BMD ont proposé en mai 2011 un calendrier d'approbation de projets, assorti d'une demande de financement de 1,4 milliard de dollars au titre du CTF. En date de mars 2012, cinq projets ont été présentés et approuvés par le Comité du CTF pour un financement de 244 millions de dollars au titre du CTF.

11. Pour les 13 premiers plans d'investissement adoptés, le total du financement approuvé représente 45,5 % de l'ensemble des affectations de fonds demandés. Toutefois, le taux d'approbation de financement au titre de chaque plan d'investissement se caractérise par de fortes variations puisqu'il se situe en deçà de 15 % aux Philippines, en Ukraine et au Viet Nam, mais atteint plus de 80 % au Mexique ou au Maroc, et même 90 % en Afrique du Sud (tableau 3).

Tableau 3: Approbation du financement des plans d'investissement
(au 30 mars 2012)

| | Pays/Région | Date d'approbation du plan d'investissement | Affectation des fonds (USD millions) | Financement approuvé (USD millions) | % du financement approuvé |
|----|---------------|---|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Colombie | Mars 2010 | 150,0 | 37,5 | 25,0% |
| 2 | Égypte | Janv. 2009 | 300,0 | 150,0 | 50,0% |
| 3 | Indonésie | Mars 2010 | 400,0 | 125,0 | 31,3% |
| 4 | Kazakhstan | Mars 2010 | 200,0 | 71,7 | 35,9% |
| 5 | MENA-CSP | Déc. 2009 | 750,0 | 197,0 | 26,3% |
| 6 | Mexique | Janv. 2009 | 500,0 | 414,0 | 82,8% |
| 7 | Maroc | Oct. 2011 | 150,0 | 125,0 | 83,3% |
| 8 | Philippines | Déc. 2009 | 250,0 | 30,0 | 12,0% |
| 9 | Afrique du Sd | Oct. 2009 | 500,0 | 450,0 | 90,0% |
| 10 | Thaïlande | Févr. 2012 | 170,0 | 70,0 | 41,2% |
| 11 | Turquie | Janv. 2009 | 250,0 | 171,7 | 68,7% |
| 12 | Ukraine | Mars 2010 | 350,0 | 48,3 | 13,8% |
| 13 | Viet Nam | Déc. 2009 | 250,0 | 30,0 | 12,0% |
| | TOTAL | | 4 220 | 1 920,2 | 45,5% |

Remarque : pour le Maroc et la Thaïlande, les dates et les affectations de fonds sont associées aux plans d'investissement révisés.

IV. SUIVI DE L'EXECUTION DES PROJETS

12. Dans le dernier *Rapport d'activité semestriel du CTF* présenté au Comité du CTF à l'occasion de sa réunion du mois de novembre 2011, un système de code couleur a été mis en place pour gérer la réserve de projets du CTF et suivre les progrès des activités liées à ces derniers. Deux étapes essentielles de l'exécution de projets ont été incluses : approbation des financements au titre du CTF et approbation par les BMD.

13. Pour effectuer le suivi des procédures d'approbation de projets par le Comité du CTF, le code couleur suivant a été adopté :²

Vert : Un délai de trois mois maximum entre la date de présentation indiquée initialement et la date de présentation au Comité du CTF actuellement prévue.

Jaune : Un délai de trois à neuf mois entre la date de présentation indiquée initialement et la date de présentation au Comité du CTF actuellement prévue.

Rouge : Un délai de plus de neuf mois entre la date de présentation indiquée initialement et la date de présentation au Comité du CTF actuellement prévue.

² Conformément aux mesures convenues en vue d'améliorer le fonctionnement du CIF, le Comité du CTF se fixera des objectifs en matière de suivi de l'exécution des projets du CTF (voir document CTF/TFC.9/6). Si ces objectifs sont approuvés, le système de code couleur sera mis à jour afin de tenir compte des étapes et objectifs convenus.

14. Il a été convenu d'utiliser le code couleur ci-après pour suivre la procédure d'approbation des BMD en ce qui concerne les projets du secteur public :

Vert : Un délai de neuf mois maximum entre la date d'approbation par le Comité du CTF et la date d'approbation (prévue) par la BMD.

Jaune : Un délai de neuf à douze mois entre la date d'approbation par le Comité du CTF et la date d'approbation (prévue) par la BMD.

Rouge : Un délai de plus de douze mois entre la date d'approbation par le Comité du CTF et la date d'approbation (prévue) par la BMD.

15. Il a été convenu d'utiliser le code couleur ci-après pour suivre la procédure d'approbation des BMD en ce qui concerne les projets du secteur privé :

Vert : Un délai de neuf mois maximum entre la date d'approbation par le Comité du CTF et la date actuelle pour au moins un tiers des financements au titre du programme en ce qui concerne les programmes du secteur financier et un délai de 18 mois maximum pour les projets d'infrastructure.

Jaune : Un délai de 9 à 18 mois entre la date d'approbation par le Comité du CTF et la date actuelle pour au moins un tiers des financements au titre du programme en ce qui concerne les programmes du secteur financier et un délai inférieur à 27 mois pour les projets d'infrastructure.

Rouge : Un délai supérieur à 18 mois entre la date d'approbation par le Comité du CTF et la date actuelle pour au moins un tiers des financements au titre du programme en ce qui concerne les programmes du secteur financier et un délai supérieur à 27 mois pour les projets d'infrastructure.

16. Les résultats des deux ensembles de « feux tricolores » relatifs à l'exécution des projets sont présentés à l'annexe 2.

17. En date de mars 2012, 21 projets avaient atteint le stade de l'approbation par les BMD. En ce qui concerne le financement au titre du CTF, quinze projets étaient approuvés sous le code vert, cinq sous le code jaune, et un sous le code rouge. En ce qui concerne les approbations par les BMD, dix-huit de ces projets étaient approuvés sous le code vert et trois sous le code jaune.

18. Douze projets ont vu leur financement entériné par le CTF, mais attendent encore l'approbation des BMD. Pour ce qui est de l'approbation du financement au titre du CTF, un projet a été approuvé sous le code vert, neuf sous le code jaune et deux sous le code rouge. En ce qui concerne l'approbation par les BMD, le code reste au vert pour trois projets, mais est passé au jaune pour quatre projets et au rouge pour cinq projets.

19. Pour les 63 autres projets en préparation dont le financement doit encore obtenir l'aval du Comité du CTF, le code couleur est passé au rouge pour la totalité des projets sauf quatre.

20. Les BMD ont été invitées à consigner, dans la colonne « remarques » de l'annexe 2, des informations sur les raisons des retards. En outre, les sections ci-après regroupent une série d'observations et d'enseignements émanant des BMD sur les facteurs ayant retardé la mise en œuvre des projets.

V. ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPERIENCE : FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU CTF

21. Le CTF a joué un rôle pionnier dans la mise en œuvre des programmes des CIF au point que les pays pilotes, les BMD et les pays contributeurs se sont empressés, une fois les ressources nécessaires dégagées, de travailler à la formulation des programmes nationaux pour profiter de l'élan engendré par les procédures de sélection des pays et de conception mis en place par le CTF. Les 13 premiers plans d'investissement au titre du CTF ont été élaborés rapidement, sur une période allant de 2 à 16 mois. Les BMD ont été encouragées à collaborer avec les pays afin d'accélérer l'élaboration des plans d'investissement conformément aux normes de conception arrêtées par le CTF en vue de combler un déficit de financement immédiat.

22. De nombreux pays ont vu leur zèle, déployé lors de la préparation des plans d'investissement, se heurter aux réalités de terrain. Bien que plusieurs projets du CTF aient été entérinés quelques mois à peine après l'adoption des plans d'investissement et qu'ils soient rapidement passés de la phase d'approbation par le Comité du CTF à celle des BMD en regard à la mise en œuvre, la plupart des projets de la réserve du CTF ont mis plus de temps que prévu à se concrétiser. Plusieurs plans d'investissement ont été récemment révisés ou le seront incessamment afin de mieux intégrer la situation telle qu'elle se présente dans ces pays deux à trois ans après le début de la préparation des plans d'investissements initiaux. Cette expérience des pays et des BMD en matière de programmation de l'affectation des ressources au titre du CTF, a permis de recenser un certain nombre de facteurs à l'origine de l'allongement des délais de traitement. Ces facteurs sont résumés ci-après.

23. *L'état de préparation des pays et les conditions de transformation n'étaient pas les mêmes, au départ, pour tous les membres du CTF.* En règle générale, il était entendu que comme les pays pilotes du CTF étaient des pays à revenu intermédiaire avec à leur actif, pour la plupart, un développement à faible intensité de carbone, leurs activités de programmation et d'élaboration de projets seraient rapides. Dans la pratique, cela n'a pas toujours été le cas. Des financements concessionnels sont alloués aux pays qui investissent dans le développement à faible intensité de carbone, mais la transformation d'une économie est tributaire de l'adoption de stratégies et de mesures de réglementation visant à créer un contexte propice aux investissements, en particulier du secteur privé. Bien que certains pays, soutenus par les BMD par l'intermédiaire du CTF et d'autres programmes, œuvrent effectivement à la mise en place de cadres stratégiques et réglementaires appropriés, ces processus s'inscrivent dans la durée et ne doivent pas être précipités. Un large soutien et d'intenses consultations peuvent être nécessaires pour attirer les parties prenantes, mettre en place des mécanismes stratégiques en adéquation avec le contexte national et technologique, et renforcer la capacité des pouvoirs publics et des parties prenantes

d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre. Dans plusieurs pays, les mesures stratégiques censées précéder les investissements n'avaient pas encore été mises en place au moment où les plans d'investissement étaient en cours d'élaboration, et les prévisions relatives aux délais de mise en œuvre des stratégies adoptées ne se sont pas avérées. Par conséquent, de nombreux projets n'avaient pas évolué au rythme prévu lorsqu'il a fallu approuver le plan d'investissement.

24. *Des choix peuvent s'imposer entre démarrage rapide et transformation.* Le CTF vise à financer des projets novateurs et complexes dont l'élaboration et la mise en œuvre prennent naturellement plus de temps. De nombreux projets financés par le CTF prévoient un recours à des technologies utilisées pour la première fois dans un pays donné et peut-être également nouvelles pour les BMD. En outre, le CTF soutient la mise en œuvre de projets d'infrastructure grands et complexes qui exigent souvent l'adoption d'un éventail de mesures de protection sociale et environnementale, imposent des changements comportementaux aux parties prenantes, ou s'attaquent à de rudes obstacles. Compte tenu des objectifs de mobilisation escomptés au regard des investissements au titre du CTF, d'autres investisseurs ou prêteurs doivent également être sollicités, entraînant un allongement des délais de procédure. Les défis et les risques inhérents au projet de « transformation » appellent une soigneuse préparation susceptible d'être assimilée à de la lenteur au regard de l'élaboration des projets.

25. *Réserve de projets des BMD – un savant mélange.* L'utilisation de la réserve de projets des BMD peut offrir l'avantage de constituer rapidement une réserve de projets du CTF et de mobiliser les ressources des BMD, mais cette démarche n'est peut-être pas la meilleure pour atteindre les objectifs stratégiques du CTF, y compris les transformations durables à l'échelon national. En revanche, la mise en place de nouveaux portefeuilles exige du pays qu'il y consacre un temps et des efforts considérables. Dans certains cas, lorsque que les plans d'investissement ont été approuvés, la réserve de projets des BMD était saturée. Les BMD et les pays devaient respecter leurs engagements en matière de programmation, ainsi que les plafonds d'emprunt limités qui excluent ou entravent l'approbation rapide de projets. Dans d'autres cas, des projets existants n'ont pas toujours pu être intégrés au financement par le CTF en raison des procédures en vigueur dans les pays ou au sein des BMD. Dans d'autres cas encore, les pays ont revu leur position sur les emprunts auprès des BMD comme, par exemple, la Thaïlande. En effet, Bangkok a décidé de limiter les emprunts auprès des BMD sur la base de sa capacité de lever des capitaux par d'autres moyens et a revu son plan d'investissement en vue de réaffecter les ressources au secteur privé.

26. Les procédures du CIF allongent les cycles de traitement des projets. Bien que toutes les parties prenantes au CIF soient soucieuses de mettre rapidement en œuvre leurs projets et d'obtenir des résultats, l'approbation par le Comité du CTF est une procédure qui, dans la pratique, impose des étapes supplémentaires susceptibles d'accroître la durée de traitement des projets au niveau des BMD. Cette expérience a fait l'objet d'un document sur l'évolution des projets confiés au secteur privé (*Climate Investment Funds: Lessons Learned from Private Sector Interventions through MDB Intermediaries*, document CTF-SCF/TFC.7/Inf.4, October 24, 2011). Il est noté que le délai d'approbation des projets du secteur privé est deux à trois fois plus long que prévu (quatre à six semaines au lieu de deux) et se caractérise par des allers-retours incessants entre les membres du Comité du CTF et les BMD.

VI. PROJET DE CALENDRIER D' APPROBATION DES PROJETS POUR L' EXERCICE 13

27. Un calendrier d'approbation des projets pour l'exercice 13 a été présenté par le Comité des BMD (annexe 3). Selon les estimations, les 45 projets et programmes pour lesquels un financement de 1,49 milliard de dollars est demandé au titre du CTF seront présentés pour approbation au Comité du CTF durant l'exercice 13.

28. Compte tenu du calendrier de ressources de l'Administrateur en date de février 2012, les prévisions de contributions supplémentaires pour l'exercice 13 portent sur un montant de 715,1 millions de dollars. Si l'on ajoute à cela le bilan prévisionnel de l'exercice 12, le montant total des ressources disponibles pour la programmation durant l'exercice 13 s'élève à 1,46 milliard de dollars.

29. En cas de pénurie de ressources, l'Unité administrative des CIF et le Comité des BMD passeront en revue les différents projets de la réserve et les classeront par ordre de priorité au vu des demandes de financement en se basant sur les critères convenus en matière de gestion de la réserve. Une version mise à jour de la réserve de projets et du calendrier d'approbation sera communiquée au Comité du CTF via le rapport d'activité semestriel.